

## Filtre ECM à jeter ou à retourner

La mise en service d'une nouvelle méthode d'analyse des métaux par ICP-MS est sur le point d'être finalisée. Nous avons toutefois besoin de votre collaboration pour éliminer de la banque le matériel expiré et pour récupérer quelques filtres pour des tests en laboratoire.

### Cassettes ou pétris à éliminer : # inférieur à 90120000

Nous vous demandons de nous retourner ou de jeter le matériel portant les codes suivants : 905, 909, 913, 915 et 916 dont le numéro d'échantillon est inférieur à 90120000. Il serait préférable de nous les retourner; les filtres pourront être récupérés afin de faire des tests en laboratoire.

### Cassettes ou pétris ayant un numéro supérieur à 90120000

Si vous avez en votre possession du matériel non utilisé (filtre vierge) # 905, 909, 913, 915 et 916 provenant des lots indiqués dans le tableau ci-dessous avec un numéro d'échantillon supérieur à 90120000, nous vous demandons de contacter le service à la clientèle au poste 315. Il est possible que nous vous demandions alors de nous envoyer 15 filtres d'un lot afin que le laboratoire effectue des vérifications pour finaliser la mise en service de la méthode.

### Numéro de lot et diamètres visés :

<b>H2NN02628</b>	37 mm
<b>H5EN89374</b>	37 mm
<b>H1DN95565</b>	25 et 37 mm
<b>H4HN85787</b>	25 mm
<b>H9DM55145</b>	25 mm
<b>H9NM63110</b>	25 mm
<b>324</b>	25 mm
<b>304</b>	25 et 37 mm

Lorsque ces démarches seront finalisées, vous serez avisés de la disponibilité de cette nouvelle méthode par le biais d'un communiqué, selon la procédure habituelle.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et n'hésitez pas à communiquer avec le service à la clientèle de l'IRSST si vous avez des questions.

Guylaine Beauchamp, Technicienne de laboratoire  
Services et Expertises de laboratoire

---

Pour info : contacter le [SAC-Labo](#)  
(514) 288-1551 poste 315

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le [SAC-Labo](#), (514) 288-1551  
Édition de mai 2009 par l'équipe du service à la clientèle de l'IRSST